

# SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (RHONE)

## CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 3 OCTOBRE 2017

Présents : **LONGEFAY Marie-Claude – BOUCAUD Franck - VAURAZ Christophe - MEY Karine - DESSEIGNE Alain - KOOMEN Chantal - CHEVALIER Jean-Pierre - MATHON Christophe – RUET Raymond – PELLETIER Franck - LALLEMENT Annette**

Excusés : - **GUILLARME Grégory –**

Démissions : **CHEVILLON Yannick - DUBRESSON Nathalie- GUYOT Florence**

-  
- *Mr Grégory GUILLARME a donné procuration à Mr Franck PELLETIER –*

### **LOCATION APPARTEMENT :**

Le conseil décide d'attribuer le logement situé rue de l'Eglise à Mme Mélody BRIZE. Montant du loyer 600 € + 10 €/mois, à compter du 6 octobre 2017.

Conformément à la réglementation, des devis seront demandés pour la réalisation de diagnostic, sur l'ensemble de nos locations, pour l'exposition au plomb, les risques naturels, la performance énergétique et l'installation électrique.

### **AGGLOMERATION VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAONE :**

Voirie : Certains conseillers se posent des questions sur la répartition du budget voirie et des travaux à réaliser.

Présentation des rapports 2016 : Rapports d'activité de l'Agglo + Assainissement collectif et non collectif + Collecte des déchets ménagers

Conseil en Energie Partagée : Etude par le SYDER sur les économies que l'on peut faire dans nos bâtiments au niveau des économies d'énergie. Accord du conseil pour signer la convention.

Certificat d'Economie d'Energie : Aide financière pour des travaux d'économie d'énergie qui sont réalisés sur la commune. Accord du conseil pour signer la convention.

SPANC (assainissement non collectif) : Les habitations non reliées à l'assainissement collectif doivent posséder leur propre réseau d'assainissement pour éviter tout rejet non traité dans la nature. Une quarantaine de maisons sur la commune sont concernées dont une dizaine seraient à solutionner rapidement. Les habitants concernés doivent se mettre en rapport avec la mairie et l'agglo.

### **LA BENOITE :**

« Ce dossier a été rajouté à l'ordre du jour en début de réunion et traité à huis-clos »

Mme le Maire informe le conseil, que la société JN COOK, représentée par Mr Jean-Noël MARTINEZ est en liquidation judiciaire depuis le 21 septembre 2017. Elle précise également qu'elle n'était pas du tout au courant de cette situation et qu'elle l'a appris en lisant les annonces légales du journal « Le Patriote » du 28 septembre 2017.

Mr MARTINEZ a été reçu par le maire et les adjoints en date du lundi 2 octobre pour avoir plus de renseignements sur cette situation. Pour l'instant, nous n'avons à notre connaissance, que très peu d'éléments.

Compte tenu que le bâtiment et une grande majorité du matériel appartiennent à la commune, il est décidé de faire appel à un avocat, Maître ROBBE, pour défendre les intérêts de la commune.

### **TRAVAUX ANCIENNE GARE :**

Une réunion avec l'architecte a eu lieu le 20 septembre. Quelques petits travaux supplémentaires sont à prévoir : Prises électriques, balai sous les portes, menuiseries pour le bar (porte, rayonnage, placard)

Plateforme devant la gare : Avant d'effectuer l'enrobé, le réseau des eaux usées et pluviales sera séparé.

Devis de l'entreprise MUTIN pour un montant de 1 656,60 € TTC.

## **CITY STADE :**

L'aménagement des espaces verts a débuté. Les haies et arbres ont été choisis et seront plantés avant fin novembre. La haie sera composée de différentes variétés d'arbustes afin d'obtenir un étalement de la floraison sur l'année.

Avenant N°2 : pelouse vers la gare, talus, angle de la butte, glacier en béton, végétaux autour du transformateur pour un coût de 2 619,60 € TTC.

Une réunion avec le cabinet TRACE a eu lieu le 28 septembre.

## **FINANCES :**

Les subventions accordées par le conseil départemental (42 370,00 €), pour les travaux du cimetière, city-stade et ancienne gare ont été versées.

## **PORTE GOTHIQUE :**

La porte gothique servant d'entrée au cloître, attenante à l'église, est en très mauvais état. L'estimation des travaux s'élève à 55 000,00 € HT. Pour permettre la réalisation de ces travaux, le conseil municipal décide de :

- Signer une convention tripartite entre la Fondation du Patrimoine, les Amis de Salles et la commune pour le lancement d'une souscription, afin de recevoir des dons.
- Demander une subvention auprès de la DRAC
- Confier le dossier de maîtrise d'œuvre au cabinet RL&A (Mr REPELLIN).

Délibération pour dépôt de l'autorisation de travaux.

Dans le cadre de ces travaux, l'école pourrait participer à un concours « 1-2-3 Patrimoine ». Le gain de ce concours s'élève à 5 000,00 €. Le dossier a été transmis au directeur de l'école.

## **FONDATION DU PATRIMOINE :**

Accord du conseil pour l'adhésion annuelle à cet organisme : 75 €/an

## **EGLISE ARBUISSONNAS :**

En ce qui concerne les travaux de restauration de la nef intérieure de l'église d'Arbuissonnas, le conseil décide de lancer cette tranche de travaux. L'architecte Mr GUYONNET est retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Par l'intermédiaire du club des Mécènes de la Fondation du Patrimoine, il est attribué à la commune une subvention de 3000,00 €..

**VITICULTURE :** Lecture du courrier de Mr AUGER Alain demandant le classement de certains de ses terrains en zone constructible. Cette demande sera traitée lors de la révision de la carte communale.

## **BRIGADES VERTES :**

Mrs BOUCAUD et RUET vont contacter les brigades vertes pour des interventions sur les espaces verts de la commune. Voir également pour les berges de la rivière « La Vauxonne » au Pont Mathivet.

## **BULLETIN MUNICIPAL :**

Les commissions municipales et les associations communales doivent remettre leurs articles, au secrétariat de mairie, pour la mi- octobre. Le conseil municipal décide de continuer à travailler avec l'agence Rouge et Vert Communication.

## **CULTURE :**

Spectacle pour les enfants (4 – 10 ans) : Martin et la voleuse de Noël (850,00 €) Le samedi 9 décembre à 17h00. Prix : 5€ enfants et parents. Cette année, il est décidé de ne pas redonner une partie de la recette au Téléthon.

Concert gratuit, à l'église, par la chorale A CAPELLA (Gleizé), le dimanche 3 ou 10 décembre (17 h) Quête ou urne au profit du petit John. Répétition le jeudi précédent à 20h.

Fête de la musique : samedi 23 juin 2018

Journées du patrimoine 2017 : Belle réussite 756 visiteurs au musée

